



LIVRET D'ACCUEIL

PLATEFORME SESSAD APAJH
RIVE GAUCHE

BIENVENUE A L'APAJH GIRONDE

L'APAJH de la Gironde est affiliée à la fédération APAJH qui réunit 92 associations présentes sur le territoire français.

Créée en juin 1970, l'Association pour Adultes et Jeunes Handicapés - Association Départementale de la Gironde (APAJH Gironde) œuvre pour l'inclusion des personnes en situation de handicap, en particulier dans le domaine scolaire. L'association accompagne environ 4000 personnes à travers une trentaine d'établissements et services, répartis en 4 grands publics :

Enfants scolarisés avec ou sans handicap

Adultes en situation de handicap

Majeurs protégés ou assistés

Personnes âgées



Elle se distingue par son approche globale des handicaps, incluant le handicap sensoriel, intellectuel, moteur, psychique, polyhandicap, autisme, et troubles du neurodéveloppement. Ses actions se concentrent sur six axes principaux :

- **L'accompagnement** de tous les **handicaps**,
- **L'inclusion** scolaire,
- **L'insertion** professionnelle,
- Le logement **autonome**,
- La **participation** citoyenne,
- L'accompagnement du **vieillessement**.

Son président est Georges DUPON-LAHITTE

LA PLATEFORME SESSAD APAJH

BORDEAUX RIVE GAUCHE

La Plateforme SESSAD APAJH Bordeaux Rive Gauche accompagne 136 enfants et adolescents, de 0 à 20 ans, scolarisés et leurs familles au sein de 4 parcours accompagnant spécifiquement des jeunes :

- Présentant un ou plusieurs **trouble(s) du neurodéveloppement** (trouble du développement intellectuel (SESSAD DIM)), trouble du spectre de l'autisme (SESSAD Burdigala), troubles Dys (troubles du langage et/ou de la coordination – SESSAD DYS)).
- Présentant un **trouble moteur** (SESSAD DMO).

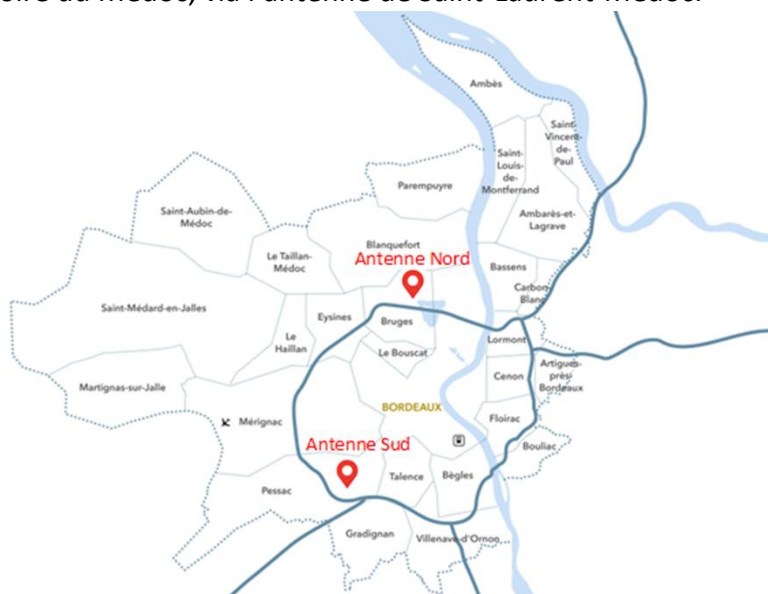
L'accès au sein de la Plateforme SESSAD se fait via l'attribution d'une notification MDPH SESSAD.

Un service spécifique est dédié aux enfants de 0 à 6 ans présentant un trouble du spectre de l'autisme pour une intervention précoce et intensive. Pour ces enfants, en cours de diagnostic pour certains, l'admission peut être prononcée avant la délivrance de la notification MDPH.

Des lieux d'intervention multiples

La Plateforme SESSAD APAJH Rive Gauche intervient sur deux territoires distincts :

- Le territoire de Bordeaux Métropole Rive Gauche, via les 2 antennes :
 - Nord, située à Bruges
 - Sud, située à Pessac
- Le territoire du Médoc, via l'antenne de Saint-Laurent-Médoc.



LES ETAPES CLEFS DE L'ACCOMPAGNEMENT



Votre admission

Toute admission au sein d'un des SESSAD de la Plateforme est prononcée par le directeur après une notification d'orientation par la MDPH.

Vous devez au préalable avoir rempli un dossier unique d'admission pour enfants en situation de handicap à télécharger sur le site de la MDPH. Pour vous aider dans vos démarches, vous pouvez contacter le service qui vous mettra en lien avec une coordonnatrice de parcours.



Le recueil des attentes

Le référent éducatif de la Plateforme vous aide à exprimer vos attentes, vos envies et vos aspirations et vous accompagne pendant toute la durée du Projet Personnalisé d'Intervention de votre enfant. Il recueille également par des moyens adaptés les attentes de votre enfant.

La Cellule de Coordination de parcours mettra à votre disposition une coordinatrice qui vous accompagnera ainsi que votre enfant dans la formulation de vos attentes afin de vous aider à bâtir son Projet de Parcours de Vie.



L'évaluation des besoins

L'équipe de la Plateforme SESSAD, avec votre enfant et vous-même, évalue ses capacités et ses compétences sur la base d'outils recommandés en fonction du handicap et des troubles de l'enfant. Vous êtes partie prenante dans l'évaluation pour que les apprentissages aient lieu sur tous les lieux de vie de votre enfant.

4

L'élaboration du Projet Personnalisé

A partir du recueil des attentes et de l'évaluation des besoins mais aussi du partage des observations entre l'ensemble des professionnels et des proches autour de l'enfant, vous coconstruisez avec le SESSAD **le Projet Personnalisé d'Intervention.**



Le Projet Personnalisé vise à définir les objectifs, les moyens, et les actions nécessaires pour répondre aux besoins spécifiques de l'enfant.

Dans le respect des Recommandations de Bonnes Pratiques Professionnelles de la Haute Autorité de Santé, un Projet Personnalisé d'Intervention est formalisé pour chaque jeune, chaque année.

5

La mise en œuvre du Projet Personnalisé

La Plateforme SESSAD vous accompagne dans la réalisation du Projet Personnalisé d'Intervention. Les accompagnements éducatifs et paramédicaux ont lieu sur tous les lieux de vie de l'enfant, dans le respect de vos choix et des siens, avec une attention particulière portée aux lieux de scolarisation.

En tant que parents

..... Vous avez un rôle actif dans toutes les décisions qui concernent votre enfant. C'est pourquoi, votre présence est nécessaire lors des diverses rencontres organisées.



La Plateforme SESSAD travaille dans le respect de la mise en œuvre des **Recommandations de Bonnes Pratiques Professionnelles de la Haute Autorité de Santé**, notamment dans l'accompagnement des personnes avec TND (TSA, TDI, TDA/H et troubles Dys) ainsi que pour les troubles moteurs.

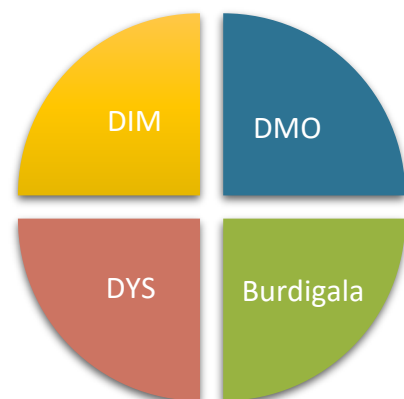
Les professionnels intervenant auprès des personnes avec TSA s'attachent à mettre en œuvre les principes du référentiel qualité **Cap'Handéo ESMS**



LES DISPOSITIFS DE LA STRUCTURE D'ACCOMPAGNEMENT

Dans les locaux

La Plateforme SESSAD propose à l'enfant ou l'adolescent des interventions psycho-éducatives ciblées de manière à développer ses compétences afin de lui permettre d'acquérir un maximum d'autonomie dans tous les domaines de sa vie. Il est accueilli en individuel ou en petit groupe et bénéficie d'accompagnements au sein desquels sont utilisés des outils et approches recommandés par la Haute Autorité de Santé, adaptés au profil de votre enfant (TEACCH, ABA, PECS...).



Les 4 équipes de la Plateforme

Sur les lieux de vie, de socialisation.

La Plateforme SESSAD propose à l'enfant ou à l'adolescent des interventions sur le lieu de scolarisation, au sein du domicile, dans la cité, d'accompagnement sur ses activités péri/extrascolaires, par les différents professionnels.

Une **guidance parentale à domicile** autour de situations sociales, d'apprentissages (mise en place et généralisation d'outils) ou de gestion des comportements-défis est proposée.

LES PRESTATIONS PROPOSEES A VOTRE ENFANT



Des prestations éducatives

La Plateforme SESSAD propose des interventions éducatives et de rééducation afin de développer les capacités fonctionnelles et l'autonomie de l'enfant ou de l'adolescent dans sa vie quotidienne et dans son environnement.

- **Soutenir la communication expressive et réceptive**

Afin de soutenir l'expression du langage et l'auto-détermination de votre enfant ou adolescent, l'équipe propose des outils de communication adaptés pour l'accompagner (PECS, MAKATON, éventuelle mise à disposition de tablettes avec logiciel AUTICIEL //structuration-spatio-temporelle avec l'appui de supports visuels, emploi du temps (imagés ou écrits).

- **Favoriser le développement des compétences cognitives de l'enfant**

Travailler sur la concentration, l'attention, la mémoire, l'anticipation et la planification des actions (en relation duelle ou en petit groupe), utilisation de séquentiels visuels adaptés aux besoins de l'enfant.

- **Développer les compétences socio-émotionnelles, travailler la gestion et la régulation du comportement**

Apprendre à décoder puis à gérer ses émotions, à respecter les règles sociales, développer ses centres d'intérêt, savoir s'occuper seul ou à plusieurs.



Des prestations d'accompagnement à l'inclusion scolaire

La Plateforme SESSAD propose des interventions sur le lieu de scolarisation de votre enfant ou adolescent par différents professionnels afin de permettre un meilleur développement des compétences ou de mettre en place (ou de poursuivre) des procédures développementales, comportementales ou cognitives.

Ces différentes actions sont couplées avec un travail de sensibilisation, de formations des équipes pédagogiques (Enseignants, AESH...) des établissements scolaires afin de garantir une meilleure cohérence dans l'accompagnement.

3

Des prestations thérapeutiques et une coordination médicale

L'évaluation et le suivi des aspects concernant la santé de votre enfant relève avant tout de la vigilance de la famille et du médecin traitant. Toutefois, le médecin du SESSAD assure un rôle de coordonnateur et indique les priorités de rééducation. Il effectue une évaluation de l'état de santé de votre enfant au minimum une fois par an, dans une optique de prévention et de promotion de la santé (surveillance du suivi vaccinal, de la croissance et repérage des conduites à risque).

Des ateliers d'habitation aux soins (dentaires, MEOPA et prélèvements, radiologie...) peuvent être mis en place par l'équipe.

L'équipe paramédicale de rééducation permet à votre enfant d'être accompagné au quotidien en fonction de ses besoins : orthophonie, psychomotricité, ergothérapie, kinésithérapie.

4

Des prestations à l'attention des familles

La Plateforme SESSAD propose une **guidance parentale** par l'intermédiaire d'interventions à domicile régulières (travail conjoint entre le parent et le professionnel avec votre enfant, autour de situations sociales, d'apprentissage ou de gestion des troubles du comportement), par un soutien psychologique à la parentalité.

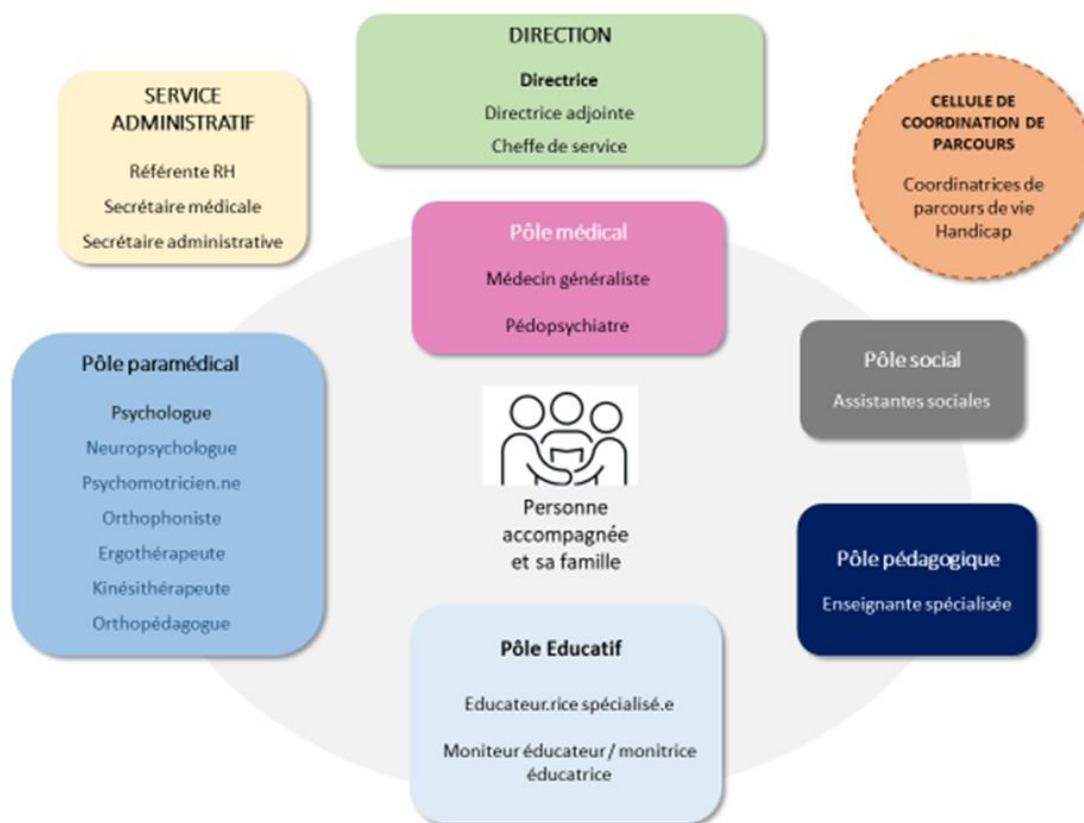
L'équipe du SESSAD propose, en direction de la fratrie, des temps de rencontres et d'échanges sur comment communiquer, comment jouer avec son frère ou sa sœur. Le groupe Fratries permet aussi de libérer la parole, de déculpabiliser et d'échanger sur les difficultés. Il est animé par des professionnels du SESSAD.



L'assistante sociale ou un membre de l'équipe vous propose également un accompagnement dans les démarches à caractère social pour votre enfant (dossiers MDPH, ESS, lien avec partenaires extérieurs...).

L'ÉQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE

Une équipe pluriprofessionnelle est présente au sein de la Plateforme SESSAD et collabore afin de proposer un accompagnement au plus près des besoins de l'enfant ou de l'adolescent :



La cellule de coordination de parcours

Quatre coordinatrices de parcours handicap accompagnent les jeunes et leurs familles dans leur projet de vie. Suivant un principe d'autodétermination, la coordination de parcours agit sur sollicitation des personnes accompagnées et fonde son action sur leurs attentes, leurs demandes et difficultés. Les coordinatrices procèdent à la co-élaboration du projet de parcours de vie de l'enfant. Dans ce cadre, elles aident à la formulation puis à la recherche de solutions dans le droit commun, dans tous les domaines de vie de l'enfant. Elles fournissent un appui à l'agencement, à la mise en place et au suivi des solutions retenues par la famille.

Nos partenariats

Le Service travaille de manière privilégiée, en coopération avec l'Education Nationale.

Des conventions peuvent être passées pour certaines des prestations nécessaires avec ces services ou des intervenants spécialisés proches du domicile.

VOS DROITS

Le Document Individuel de Prise en Charge (DIPC)

Dans le mois suivant l'admission, un document individuel de prise en charge (DIPC), est établi entre le service, la famille et l'enfant ou l'adolescent. Il vaut acceptation des documents obligatoires (charte des droits et libertés, livret d'accueil, règlement de fonctionnement).

Chaque année, le service, les parents et le jeune renouvellent le DIPC par la signature d'un avenant qui valide la mise en œuvre du Projet Personnalisé d'Intervention.

Le dossier informatisé de la personne accompagnée

(Loi relative à la Protection des Données Personnelles du 20 juin 2018).

Un dossier est constitué dès l'admission de l'enfant. Il comporte tous les éléments administratifs, médicaux et éducatifs (dont le projet personnalisé) concernant l'enfant et sa famille.

Le service dispose de moyens informatiques destinés à gérer plus facilement le dossier de chaque enfant. Ce dossier est présent dans le logiciel informatique IMAGO. Les professionnels ont l'obligation de ne noter que les informations strictement nécessaires et pertinentes pour l'accompagnement. Ces informations restent confidentielles et sont seulement partagées avec les personnes qui en ont besoin. Les données médicales sont transmises au médecin responsable de l'information médicale et sont protégées par le secret médical.

Lorsque la personne quitte le service, elle peut partir avec son dossier pour une autre structure. Sinon, le SESSAD conservera ces données, seulement pendant 3 ans. Conformément aux lois en vigueur, vous pouvez demander la rectification ou la suppression des données qui vous concernent en adressant votre demande au directeur du service. À tout moment, vous pouvez consulter votre dossier, sur demande écrite auprès du directeur.

La gestion de crise

Lors de la survenue d'une crise, interne ou externe à l'établissement, un plan de gestion de crise est mis en œuvre afin de permettre au mieux la poursuite des accompagnements. En cas de changement concernant la situation d'un enfant et des accompagnements que nous lui proposons, nous le tenons systématiquement informé, ainsi que ses parents ou représentants légaux.

VOTRE PARTICIPATION A LA VIE DU SERVICE

Par le biais des enquêtes de satisfaction, adressées une fois par an, les familles peuvent exprimer leurs commentaires et suggestions sur la vie du service et ses prestations. Une enquête adaptée à la compréhension des jeunes est réalisée chaque année.

La désignation de la personne de confiance du majeur

A partir de 18 ans, tout citoyen a le droit de choisir une personne de confiance. La personne de confiance aide votre enfant à connaître et à comprendre ses droits. Elle l'aide à exprimer ses choix. Elle est son porte-parole, par exemple lors de son projet personnalisé ou lors de ses rendez-vous médicaux.

Votre enfant peut choisir sa personne de confiance parmi ses proches, un ami ou un membre de la famille. Elle peut accepter ou refuser.

La prévention de la maltraitance et la promotion de la bientraitance

La maltraitance regroupe l'ensemble des violences, abus ou négligences commis par un ou des professionnels envers un ou plusieurs usagers. Elle peut prendre diverses formes telles que physique, psychologique, sexuelle ou par négligence.



La bientraitance est une démarche proactive visant à améliorer les pratiques professionnelles tout en restant vigilant aux risques. Les professionnels font l'objet d'une formation et d'une sensibilisation régulières au risque de maltraitance. Ils bénéficient régulièrement de temps de supervision (une fois par mois) et de séances d'analyse de la pratique par des psychologues extérieurs au service.

Par nature, la Plateforme SESSAD se distingue par son respect des habitudes de vie des personnes, en s'adaptant à leur rythme et à leurs préférences. Il prône le respect de la dignité et de la singularité de chaque personne, l'adaptation continue des pratiques, et la valorisation de l'expression des enfants/adolescents et de leurs familles. L'objectif est de garantir leur bien-être, de reconnaître leurs droits et de promouvoir la solidarité, le libre choix du projet de vie et la compensation du handicap.

Vos recours en cas de non-respect de vos droits ou ceux de votre enfant

Si vous considérez que vos droits ou ceux de votre enfant ne sont pas respectés, ou si vous n'êtes pas d'accord avec n'importe quelle décision concernant l'accompagnement de votre enfant, vous pouvez graduellement :

Contact directeur

Effectuer une plainte ou réclamation par téléphone ou par mail au service. Celle-ci sera traitée en équipe et un retour vous sera effectué dans un délai maximum de 7 jours.

Commission de médiation

Contacter le siège de l'APAJH Gironde : 272 boulevard du Président Wilson, 33000 Bordeaux
05 56 01 42 90

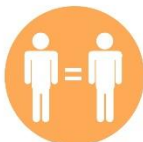
Médiateur externe

Contacter un médiateur externe (personnes qualifiées) mandatées par le Conseil départemental de la Gironde :
- personnesqualifiees@gironde.fr

CHARTRE DES DROITS ET LIBERTÉS

DE LA PERSONNE ACCUEILLIE

TEXTE DE L'ARRÊTÉ DU 8 SEPTEMBRE 2003



1 - Nul ne peut faire l'objet d'une discrimination.



7 - Il est garanti à la personne le respect de la confidentialité des informations la concernant, le droit à la protection, le droit à la sécurité, le droit à la santé et aux soins, le droit à un suivi médical adapté.



2 - La personne doit se voir proposer un accompagnement individualisé, le plus adapté à ses besoins.



8 - Il est garanti à la personne le droit de circuler librement. La personne résidente peut conserver des biens, effets personnels et disposer de son patrimoine et de ses revenus.



3 - La personne a droit à une information claire, compréhensible et adaptée sur son accompagnement, sur ses droits, sur l'organisation et le fonctionnement de la structure. Elle a accès aux informations la concernant.



9 - Les conséquences affectives et sociales qui peuvent résulter de l'accompagnement doivent être prises en considération. Les moments de fin de vie doivent faire l'objet de soins, d'assistance et de soutien adaptés.



4 - La personne dispose du libre choix dans le cadre de tout mode d'accompagnement; son consentement éclairé doit être recherché. Le droit à la participation directe lui est garanti.



10 - L'exercice effectif des droits civiques est facilité.



5 - La personne peut à tout moment renoncer par écrit aux prestations dont elle bénéficie.



11 - Le droit à la pratique religieuse s'exerce dans le respect de la liberté d'autrui.



6 - L'accompagnement doit favoriser le maintien des liens familiaux



12 - Le respect de la dignité et de l'intégrité de la personne est garanti. Le droit à l'intimité doit être préservé.

INFORMATIONS PRATIQUES

Les jours d'ouverture

Le service fonctionne 210 jours par an (220 jours pour l'équipe Burdigala) en incluant obligatoirement toutes les périodes de fréquentation scolaire.

L'accompagnement se fait en journée et/ou en soirée selon les besoins, du lundi au vendredi, sauf les jours fériés. Certains accompagnements peuvent être ponctuellement proposés sur des samedis afin d'inclure les parents et les fratries.

Le secrétariat : **L'accueil téléphonique est ouvert tous les jours de 7h30 à 17h**, hors période de fermeture du service.

Comment contacter le service ?



plateforme.sessad.rg@apaih33.fr



05.56.00.69.79

Nos 3 antennes :

Antenne Nord

7 avenue Raymond Manaud
33520 BRUGES

Antenne Sud

24 avenue Roger Cohé
33600 PESSAC

Antenne Médoc

Chemin du Puy
33112 SAINT LAURENT MEDOC

Les transports

Le Conseil Départemental prend en charge, sur demande des familles, les frais de transports inhérents à la scolarité des enfants (un aller-retour par jour entre le domicile et le lieu de scolarité).

Dans le cadre des soins et des accompagnements éducatifs nécessaires au suivi de l'enfant, des déplacements peuvent être nécessaires. Les transports sont organisés en concertation avec les familles et effectués :

- Soit par les parents eux-mêmes
- Soit par un professionnel avec un véhicule du service
- Soit par taxi financé par l'Assurance Maladie et prescrit par votre médecin traitant pour la réalisation de séances collectives au sein des locaux du SESSAD

La restauration

Le SESSAD n'assure pas de service de restauration.

L'assurance

Le service a souscrit avec la MAIF, un contrat « RAQVAM » collectivités. Toutes les activités organisées sous l'égide de l'établissement sont assurées y compris celles pratiquées dans les structures extérieures à l'établissement.

Le coût de l'accompagnement

L'accompagnement de votre enfant, orienté par la MDPH, est financé en totalité par l'Assurance Maladie.

Des participations financières ponctuelles peuvent être demandées à la famille pour certaines sorties culturelles, de loisirs ou des séjours.



Adresses utiles et informations diverses

- **La Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH)**

 | 1 Esplanade Charles De Gaulle 33074 Bordeaux |  | 05 56 99 66 99

- **Rectorat**

 | 5 rue Joseph de Carayon Latour, BP 935, 33060 Bordeaux Cedex |  | 05 57 57 38 00

- **Inspection Académique**

 | 30 cours de Luze, BP 919, 33060 Bordeaux-Cédex |  | 05 56 56 36 00

- **Autisme Info Service**

 | 0800 71 40 40

- **Le Centre Ressources Autisme Aquitaine (CRA)**

 | 121, rue de la Bechade CS 81 285, 33 076 Bordeaux Cedex

	<i>Enfant</i>	<i>Adolescent</i>
	05 56 56 67 19	05 33 57 80 49
	cra-aquitaine@ch-perrens.fr	Poleadoscra-aquitaine@ch-perrens.fr

- **Le Centre de Référence Déficits de l'Attention et Hyperactivité (CREDAH)**

 | 121 rue de la Béchade, 33000 Bordeaux

 | secretariat-credah@ch-perrens.fr |  | 05 6 56 17 28

- **Assistance au Projet de Vie (APV)**

 | contactNA@t21aquitaine.fr |  | 05 57 99 09 80

- **Communauté 360**

 | 0809 109 109

	<i>Antenne Bordeaux</i>	<i>Antenne Porte du Médoc</i>
	Rue de la Blancherie – Parc Aquilae, Bâtiment Bistre, 33370 Artigues – Pres-Bordeaux	1 allée de James Watt, Bâtiment A, 33700 Mérignac
	Contact.bordeaux@dac-33.fr	Contact.portedumedoc@dac-33.fr

Les numéros d'appels d'urgence

- **15**.....SAMU (Service d'Aide Médicale d'Urgence)
- **17**.....Police
- **18**.....Pompiers
- **05 56 96 40 80** Centre anti-poison de Bordeaux
- **119**.....Allo Enfance Maltraitée



Annexes au livret d'accueil, remis lors de l'admission

1. Le Règlement de fonctionnement
2. Le Document Individuel de Prise en Charge (DIPC)
3. La Charte des Droits et Libertés de la personne accueillie